

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 101 Vœu relatif à la dénomination du jardin passage Stendhal (20e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le nouveau jardin, accessible depuis le passage Stendhal et la rue Renouvier, vient d'ouvrir au public ;

Considérant que ce jardin, issu d'une large concertation (2 réunions publiques, 3 ateliers de travail et 2 visites du site), a été conçu sur le modèle du Jardin Naturel en mettant en valeur son patrimoine floristique autant que faunistique ;

Considérant que ce jardin, du fait qu'il inclut une des plus belle réserve de biodiversité du 20e, à savoir le talus Renouvier, abrite de nombreux oiseaux ;

Considérant que, pour augmenter cette présence, on y a installé des nichoirs à oiseaux mais aussi à chauve-souris et des hôtels à insectes ;

Considérant que, depuis le début de la concertation, les habitants l'appellent friche des oiseaux, jardin des oiseaux ou square des oiseaux ;

Considérant que la municipalité du 20e honore les idées et suggestions des habitants, émanant d'un processus de concertation, car elles montrent que ces derniers s'approprient les projets et les réalisations municipales ;

Sur la proposition de Mmes Katia LOPEZ et Fabienne GIBOUDEAUX, de MM. Michel CHARZAT et Denis BAUPIN, et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

Soit donné au jardin du passage Stendhal le nom « Le Jardin des Oiseaux ».